

POINT SUR LA DANSE

JACK LANG

4 janvier 1991

**Ministère de la culture,
de la communication
et des grands travaux**

CENTRE D'INFORMATION POUR LES ARTISTES CHOREGRAPHIQUES

Le Conseil supérieur de la Danse, en conclusion du rapport qu'il a adopté le 25 juin 1990 sous l'intitulé "Profession : danseur", a préconisé la création d'une structure professionnelle qui aurait pour fonction d'offrir des services d'information, de consultation médicale et de lieu d'entraînement quotidien.

La mise en place de cette structure a fait l'objet d'une étude de préfiguration confiée au Théâtre Contemporain de la Danse. Les consultations et la réflexion approfondie auxquelles a donné lieu cette étude permettent d'ouvrir, dès l'année 1991, un Centre d'Information, qui poursuivra dans un premier temps un travail d'inventaire et d'informatisation des données tout en commençant à répondre aux questions du public professionnel concerné.

Ensuite, en fonction de cette expérience, les modifications nécessaires seront apportées de façon à permettre le plein fonctionnement du Centre dès septembre 1991.

Le Centre, dont pourra bénéficier l'ensemble des danseurs, sans distinction de discipline, d'âge, de niveau de qualification, de nationalité, offrira un service d'informations actualisées en permanence et immédiatement accessibles dans les domaines juridique, social et économique. Il constituera la tête d'un réseau dont bénéficieront les différentes régions.

Le Centre aura aussi pour attribution l'orientation du public vers des interlocuteurs compétents qui pourront répondre de façon spécifique aux questions posées, aussi diverses soient-elles.

Il sera enfin en mesure de remplir une mission de conseil personnalisé sur l'évolution des profils de carrière des danseurs, à partir d'un véritable diagnostic. Cette structure ne devra pas être perçue comme "assistant social" du milieu : c'est un rôle de prescripteur et d'orientateur qui lui sera confié.

Exemples d'actions concrètes :

- droits sociaux : étude de fiche de paye, comment remplir un dossier pour les ASSEDIC, comment s'appliquent les congés-spectacles...
- formation : réponse aux questions:
 - . "puis-je suivre un stage rémunéré ?",
 - . "quelles possibilités d'emploi m'ouvre le suivi d'un stage Danse à l'Ecole?",
 - . "quelles sont les conditions à réunir pour obtenir une bourse ?"
- reconversion : "comment devenir directeur d'une entreprise culturelle?"

A cette liste s'ajoutent toutes les informations relatives aux auditions, à la recherche de documentation, à la recherche de "lieux" de représentation, pour lesquelles le Centre remplira la mission d'orientation évoquée ci-dessus.



En place pour la Danse

Conférence de presse de
Jack LANG

Ministre de la Culture et
de la Communication

Mardi 8 octobre 1991

Contact Presse :
Service de la Communication
Direction de la Musique et de la Danse
40 15 88 47

Dessins de Daniel LARRIEU



LE STATUT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DU DANSEUR

- **Le Centre d'Information et d'Orientation du Danseur**
- **Reconversion des artistes chorégraphiques dans l'enseignement de la Danse**



LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DU DANSEUR

La mise en place du Centre d'Information et d'Orientation du Danseur a été confiée au Théâtre Contemporain de la Danse. Ce nouveau département du TCD ouvrira ses portes en décembre 1991.

LES BENEFICIAIRES

Le C.I.O.D. s'adressera à **toutes les catégories de danseurs professionnels**, quels que soient la discipline artistique qu'ils pratiquent, leur environnement professionnel, leur âge ou leur niveau de qualification. Ses services seront gratuits.

Les chorégraphes, les administrateurs de compagnies et les centres de formation devraient être des vecteurs privilégiés pour la diffusion de l'information.

Afin d'éviter une sur-représentation de l'Ile-de-France et donc une exclusion de nature géographique, ce Centre aura pour devoir d'informer les institutions chorégraphiques existantes qui assurent déjà partiellement ce rôle en province.

Il s'agit donc, à terme, d'une véritable tête de réseau qui entreprendra une collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés, français et étrangers.

LA METHODE

Trois niveaux d'intervention se dégagent dès à présent :

- La colonne vertébrale du Centre d'Information et d'Orientation du danseur sera constituée par une masse ordonnée d'informations concernant les aspects de la vie du danseur (social, santé, formation, reconversion...), actualisée en permanence et directement accessible par les usagers. Il s'agit là de la constitution d'une **véritable banque de données**.
- Des réponses personnalisées seront apportées au cours **d'entretiens individuels**, à des questions concernant des points spécifiques.
- A terme, pour les danseurs qui le souhaitent, le C.I.O.D. pourrait procéder à l'établissement de **véritable diagnostic** concernant tous les aspects de leur situation personnelle : droits sociaux, bilan de carrière, proposition de formation, bilan de santé...
- Le C.I.O.D. s'efforcera également d'avoir un rôle de prescripteur et **d'orientateur**.

En aucun cas le C.I.O.D. ne souhaite se substituer aux services publics déjà existants mais entend avec leur collaboration, constituer un véritable plateau technique au service des danseurs.

LES DOMAINES DE COMPETENCE

D'après l'étude "Profession danseur", quatre grands axes se dégagent :

- Les **droits sociaux** (contrat d'intermittent, ASSEDIC, congés spectacles, ANPE...)
- La **formation** (initiale et continue, bourse chorégraphique...)
- La **reconversion** professionnelle (prise en compte des qualifications, bilan professionnel, équivalences...)
- La **santé** (coordonnées de médecins, centres de soins spécialisés, ostéopathes...)

Quelques exemples...

- étude d'une fiche de paye (cachet isolé ou pas)
- quelle ANPE, spectacles ou autre, quel intérêt, qui contacter?
- ASSEDIC : comment remplir le dossier, quels sont mes droits?
- formation professionnelle : où, quand et comment? Prise en charge de formation individuelle
- professeur de danse, Diplôme d'Etat : quelles écoles?
- quelles formations aux métiers du spectacle et de la culture?
- existe-t-il des établissements de soins spécialisés en médecine du sport?

Le C.I.O.D. pourra également s'appuyer sur l'ensemble des informations réunies au sein du centre de documentation qui prendra en charge les questions concernant les compagnies.

FONCTIONNEMENT

L'ensemble des services sera proposé gratuitement aux danseurs. Afin de mettre en place le C.I.O.D., trois postes à plein-temps ont été créés :

- Christophe BLANDIN-ESTOURNET, responsable
- Lucile TRUNEL, documentation
- Clara SARDIN, secrétariat - accueil

Le C.I.O.D. sera installé au 24, rue Geoffroy l'Asnier (local commun avec le Centre de documentation du TCD).

LES PERSPECTIVES

La période de préfiguration devra permettre d'affiner les objectifs, de tester les services et de les adapter à la réalité de la demande. Lorsque ce faisceau de prestations sera consolidé, on pourra envisager l'instauration ou le développement de nouveaux services, tels que l'institution de crédits formation, la mise en place de consultations médicales permettant une véritable prévention des accidents du travail, la constitution d'une vidéothèque...

Des partenaires privés pourraient s'intéresser à des opérations au croisement du culturel et du social.